

Bureau du 22 mai 2006

Décision n° B-2006-4263

commune (s) : Corbas

objet : **Revente, à la Commune, d'un terrain situé 67, rue Louis Pradel**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 11 mai 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de la commune de Corbas, la Communauté urbaine a préempté au prix de 250 000 € un terrain de 4 692 mètres carrés, cadastré sous le numéro 16 de la section AP et situé 67, rue Louis Pradel à Corbas.

Ce terrain fait partie d'un secteur d'environ cinq hectares classé en emplacement réservé n° 5 du PLU au bénéfice de la Commune et destiné à la réalisation d'équipements publics.

Aux termes de la promesse d'achat, la commune de Corbas, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine ledit bien au prix de 250 000 € admis par les services fiscaux et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition ;

Vu ladite promesse d'achat ;

DECIDE

1° - Approuve la promesse d'achat qui lui est présentée concernant la revente, à la Commune, du terrain situé 67, rue Louis Pradel à Corbas.

2° - Autorise monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de 250 000 € résultant de cette cession ainsi que tous les frais inhérents à cette transaction feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - compte 458 200 - fonction 824 - opération n° 1 203.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,